

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Achat de deux appareils de diffraction de rayons X de
table pour poudre pour l'ICMMO UPSaclay**

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 22 Novembre 2024 à 12 :00

Université Paris-Saclay
Bâtiment Breguet
3 rue Joliot Curie
91190 Gif Sur Yvette

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Achat de deux appareils de diffraction de rayons X de table pour poudre pour l'ICMMO UPSaclay
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par tranche

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Développement durable	6
3 - Conditions relatives aux contrats.....	6
3.1 - Durée des marchés et délais d'exécution.....	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
4 - Contenu du dossier de consultation	8
5 - Présentation des candidatures et des offres	8
5.1 - Documents à produire.....	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
6.1 - Transmission électronique	10
6.2 - Transmission sous support papier	11
7 - Examen des candidatures et des offres	11
7.1 - Sélection des candidatures	11
7.2 - Attribution des marchés	12
7.3 - Suite à donner à la consultation	12
7.3.1 - Attribution à titre provisoire	12
8 - Renseignements complémentaires.....	13
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
8.2 - Procédures de règlement amiable	13
8.3 - Procédures de recours	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

Achat de deux appareils de diffraction de rayons X de table pour poudre pour l'ICMMO UPSaclay

Le présent marché concerne l'Achat de deux appareils de diffraction de rayons X de table pour poudre, l'un dédié à l'analyse de phases avec un upgrade « couches minces » et l'autre dédié à l'analyse de batteries avec supports adaptés pour l'Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay, laboratoire de l'Université Paris Saclay.

Lieu(x) d'exécution :

ICMMO Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay
Université Paris-Saclay, UFR des Sciences
Bâtiment Henri Moissan, 670, HM1 1er et 3ème étage
19 Avenue des Sciences
91400 Orsay

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Acquisition d'un appareil de diffraction de rayons X sur poudre de table dédié à l'analyse de phases en routine, avec un upgrade « couches minces » pour l'analyse à bas angle incluant son logiciel, son système de mesure
02	Acquisition d'un appareil de diffraction de rayons X sur poudre de table dédié à l'analyse de batteries avec supports dédiés incluant son logiciel, son système de mesure

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
01	TF	Tranche ferme Prestations d'acquisition, de livraison, d'installation, de mise en service incluant un alignement des appareils et de formation à l'utilisation d'au moins un utilisateur. Garantie hors pièces d'usure d'au moins un an et logiciel inclus. Consommables sur BPU
	TO001	Tranche optionnelle n°1 Passeur de 6 échantillons minimum de préférence externe pour permettre l'analyse de plusieurs échantillons à la suite durant la nuit par exemple

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
	TO002	Tranche optionnelle 2 Maintenance 12 mois reconductible 1 fois pour 12 mois Spécificités attendues : maintenance logicielle, maintenance préventive et corrective
02	TF	Tranche Ferme Prestations d'acquisition, de livraison, d'installation, de mise en service incluant un alignement des appareils et de formation à l'utilisation d'au moins un utilisateur. Garantie hors pièces d'usure d'au moins un an et logiciel inclus. Consommables sur BPU
	TO001	Tranche optionnelle 1 Passeur de 6 échantillons minimum de préférence externe pour permettre l'analyse de plusieurs échantillons à la suite durant la nuit par exemple
	TO002	Tranche optionnelle n°2 Maintenance 12 mois reconductible 1 fois pour 12 mois Spécificités attendues : maintenance logicielle, maintenance préventive et corrective

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 2 lots.

Si un candidat est classé premier pour un nombre de lots supérieur à ce nombre maximal, les modalités d'attribution des lots sont les suivantes :

Contrainte : la mise en service des équipements inclue un alignement des 2 appareils pour le suivi des recherches effectuées par les laboratoires

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	38432000-2	Appareils d'analyses
02	38432000-2	Appareils d'analyses

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives aux contrats

3.1 - Durée des marchés et délais d'exécution

En cas de recouvrement des tranches dans le temps, la durée globale minimum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations de chacun des lots est de 48 mois.

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification des contrats de chaque lot.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS.

La durée des contrats de chaque lot est décomposée(e) par tranche comme suit :

Lot(s)	Tranche(s)	Délai	Précisions
01	TF	19 mois	Délai d'exécution : Le délai de livraison maximum est de 16 semaines à compter de la date de notification du marché. Le délai maximum d'installation et de mise en service est de 1 semaine à compter de la date de livraison sur site. La formation doit être assurée à la suite de l'installation et de la mise en service de l'équipement, conformément au planning d'intervention proposé par le titulaire.
01	TO001	41 mois	La décision d'affermir la tranche optionnelle est matérialisée par un courriel de notification envoyé en accusé réception. Le titulaire du présent marché ne pourra pas prétendre au versement d'indemnité de dédit, ni d'attente. L'affermissement de la tranche optionnelle pourra intervenir dès la date d'admission et jusqu'au 47 -ème mois du marché.
01	TO002	35 mois	La décision d'affermir la tranche optionnelle est matérialisée par un courriel de notification envoyé en accusé réception. Le titulaire du présent marché ne pourra pas prétendre au versement d'indemnité de dédit, ni d'attente. L'affermissement de la tranche optionnelle pourra intervenir dès la date de la fin de la garantie et jusqu'au 47 -ème mois du marché.

Lot(s)	Tranche(s)	Délai	Précisions
02	TF	19 mois	Délai d'exécution : Le délai de livraison maximum est de 16 semaines à compter de la date de notification du marché. Le délai maximum d'installation et de mise en service est de 1 semaine à compter de la date de livraison sur site. La formation doit être assurée à la suite de l'installation et de la mise en service de l'équipement, conformément au planning d'intervention proposé par le titulaire.
02	TO001	35 mois	La décision d'affermir la tranche optionnelle est matérialisée par un courriel de notification envoyé en accusé réception. Le titulaire du présent marché ne pourra pas prétendre au versement d'indemnité de dédit, ni d'attente. L'affermissement de la tranche optionnelle pourra intervenir dès la date d'admission et jusqu'au 47 -ème mois du marché.
02	TO002	35 mois	La décision d'affermir la tranche optionnelle est matérialisée par un courriel de notification envoyé en accusé réception. Le titulaire du présent marché ne pourra pas prétendre au versement d'indemnité de dédit, ni d'attente. L'affermissement de la tranche optionnelle pourra intervenir dès la date de la fin de la garantie et jusqu'au 47 -ème mois du marché.

Ces délais partent, pour la tranche ferme, à compter de la date de notification du marché et, pour les tranches optionnelles, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations de la tranche considérée.

Les délais limites de notification des ordres de service prescrivant de commencer l'exécution des tranches optionnelles sont indiqués ci-après, à dater de l'origine du délai d'exécution de la tranche ferme :

Lot(s)	Tranche(s)	Tranche(s) optionnelle(s)	Délai limite de notification
01	TO001	Tranche optionnelle n° 1	47 mois
	TO002	Tranche optionnelle 2	47 mois
02	TO001	Tranche optionnelle 1	47 mois
	TO002	Tranche optionnelle n° 2	47 mois

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres et subventions

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes - 1 par lot
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) - 1 par lot et comprenant plusieurs onglets (OB /TF - T001 et T002)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) - 1 par lot
- Le cahier des clauses particulières (CCP) - commun aux 2 lots
- Le cadre de mémoire technique (CMT) des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du marché et établi selon les critères de sélection des offres - 1 par lot

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire, le cas échéant	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non
Attestation fiscale datant de moins d'un an	Non
Attestation sociale datant de moins de 6 mois	Non
KBIS de moins de 3 mois	Non
RIB/IBAN	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes complété - 1 par lot	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) complétée sur tous ses onglets - 1 par lot	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU) complété - 1 par lot	Oui
Le cahier des clauses particulières (CCP) accepté sans modification - commun à tous les lots	Oui

Libellés	Signature
Le cadre de mémoire technique (CMT) avec les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, complété - 1 par lot * Il est obligatoire pour les sociétés candidates de répondre en se servant de ce cadre de mémoire technique (CMT) ; en son absence l'offre sera rejetée.	Oui
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat - par lot	Non

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb). Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Université Paris Saclay
Direction de la performance Achats et Marchés
Bâtiment 220 - Rue André Ampère
91440 Bures-sur-Yvette

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les fournisseurs candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises.

Les fichiers concernant les éléments tarifaires doivent être transmis sous format Excel.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

- Un fichier concernant les éléments et pièces de la candidature
- Un fichier concernant les éléments et pièces de l'offre

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 30 Mo.

Les documents peuvent être déposés avec ou sans signature électronique. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>).

Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0
2-Valeur technique	60.0
2.1- <i>Qualité technique de l'équipement proposé</i>	35.0
2.2- <i>Organisation du Service après-vente</i>	10.0
2.3- <i>Durée et modalités de garantie</i>	15.0
3-3-Développement durable et Responsabilité Sociétale	10.0
3.1- <i>Développement durable : Dispositions arrêtées par l'entreprise en matière de gestion des pièces détachées, des consommables et de l'obsolescence électronique, qualité des matériaux et équipements proposés</i>	8.0
3.2- <i>Responsabilité sociétale : Équité sociale, amélioration des conditions de travail, lutte contre les inégalités au sein de l'entreprise</i>	2.0

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

7.3.1 - Attribution à titre provisoire

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les éléments suivants :

- Les pièces visées aux articles R2143-7, R2143-8 et R2143-9 du Code de la Commande Publique à savoir notamment :
 - Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, dans les cas où ceux-ci ne peuvent être récupérés automatiquement par le département, conformément aux dispositions de l'article 113-14 du Code des Relations entre le Public et l'Administration
 - Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail

- Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés

- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché et toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

- L'attestation d'assurance responsabilité civile et/ou décennale

L'attributaire déposera ses attestations sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>. Pour son information, un email d'invitation à se connecter lui sera communiqué depuis l'adresse account@e-attestations.com. Il convient donc de prendre préalablement toutes les mesures nécessaires pour garantir sa bonne réception. Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

8.2 - Procédures de règlement amiable

Comité Consultatif Interdépartemental de Règlement Amiable des Différends ou Litiges relatifs aux Marchés Publics :

Préfecture de la région Île-de-France
Préfecture de Paris
5, rue Leblanc
75911 Paris cedex 15
Tél. : 01.82.52.42.67
Fax : 01.82.52.42.95
Courriel : pref-ccira-versailles@paris-idf.gouv.fr

Conformément à l'article 142 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en cas de différend concernant l'exécution des marchés publics, il est également possible de consulter le Médiateur des entreprises : <http://www.economie.gouv.fr/mediateurdesentreprises>.

Il est formellement spécifié qu'en aucun cas ou pour quelque raison que ce soit, les contestations qui pourraient survenir entre le représentant la personne publique et le titulaire du marché ne pourront être invoquées par ce dernier comme cause d'arrêt ou de suspension même momentanée des prestations à effectuer.

8.3 - Procédures de recours

En cas d'échec d'une procédure amiable, seul le Tribunal Administratif de Versailles est compétent en la matière.

Tribunal Administratif de Versailles
56 Avenue de Saint Cloud
78011 VERSAILLES
Tél : 01 39 20 54 00
Télécopie : 01 39 20 54 87
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Versailles
56 Avenue de Saint Cloud
78011 VERSAILLES
Tél : 01 39 20 54 00
Télécopie : 01 39 20 54 87
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal administratif de Versailles
56 Avenue de Saint Cloud
78011 VERSAILLES
Tél : 01 39 20 54 00
Télécopie : 01 39 20 54 87
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>